

Le 7 mai 2024

Service Action Commerciale
1 square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

HALLES CARNOT



RECHERCHE UNE ACTIVITE DE TRAITEUR

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
Du 7 mai 2024 au 7 juin 2024

Les halles Carnot se veulent une vitrine du terroir et du savoir-faire limousin, en promouvant les filières courtes et de qualité.

A ce jour, la Ville de Limoges recherche un commerçant pouvant participer grâce à la qualité de ses produits et à ses propositions au dynamisme de la structure ceci en offrant la commercialisation de produits complémentaires à l'offre commerciale déjà présente au sein des halles.

Les halles Carnot sont situées place Carnot au carrefour de grandes artères permettant d'accéder au centre-ville de Limoges. Le bâtiment de plus de 350 m² a été rénové en 2017 et accueille 8 étals alimentaires dont 7 sont actuellement occupés.

Elles sont ouvertes, le lundi de 8h00 à 13h00, le mardi, mercredi et jeudi de 7h00 à 13h00 et le vendredi et samedi 7h00 à 14h00. Le bâtiment dispose d'un parking attenant, comptant 9 places de stationnement payant.

Les activités présentes dans les halles Carnot sont :

- Une boucherie, charcuterie
- Une poissonnerie
- Un primeur
- Un fromager
- Un traiteur traditionnel
- Un traiteur réunionnais

Étal n°6 d'une surface de 11.6 m ² Emplacement situé en face du traiteur Chez Jérôme	RECHERCHE UNE ACTIVITE Traiteur
---	---

CRITERES DE SELECTION

- Qualité du projet : 50% avec :
 - Présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : **15%**
 - Pertinence et qualité des produits proposés : **35%**
- la demande du candidat correspondant à l'offre commerciale souhaitée par la Municipalité : **30%** (dont complémentarité avec l'offre commerciale présente)
- l'expérience ou la formation et les ressources affectées : **20%**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Toute demande devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature et de motivations,
- d'un descriptif du projet commercial, plan d'aménagement précis de l'étal, gamme de produits vendus,
- d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans,
- d'un bilan comptable sur 3 ans,
- d'un extrait d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers,
- d'un état des expériences professionnelles dans le domaine commercial notamment (curriculum vitae),
- des licences débit de boisson, le cas échéant
- de la photocopie d'une pièce d'identité.

Tous ces différents éléments sont à fournir avec le dossier de candidature joint.

PIECES JOINTES :

- Dossier de candidature
- Le règlement des Halles Carnot
- Le plan des étals.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES :

Les dossiers devront être envoyés par courrier ou déposés à la Mairie, Service action commerciale, au plus tard **le 7 juin 2024 à 17h00.**

Renseignements complémentaires :

Service action commerciale.

Contact : Guillaume BOUTET, Tél. : 05 55 45 63 35

Ou Florence LAGIER, Tél : 05 55 45 64 60

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (64 avenue Georges Dumas).

Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations.

Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).